



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
de la CNBA**

**du 7 février 2013  
Séance n ° 109**

**Délibération n ° 4**

**Reprise des négociations destinées à la refonte du contrat type  
au voyage**

Suite à la présentation faite en séance, le conseil d'administration a pris la délibération suivante.

**Article 1 : réponse à la proposition du Ministère**

La CNBA accepte la proposition du Ministère des transports de reprendre les négociations, suite aux précisions apportées quant à la participation des représentants des courtiers aux négociations. Elle donne son accord à la participation de l'union TLF aux négociations sous réserve que les représentants présents ne s'expriment qu'au nom des commissionnaires de transport et non en celui des courtiers.

**Article 2 : nomination des personnes chargées de représenter la CNBA dans les négociations**

Le conseil d'administration de la CNBA mandate un administrateur et la juriste de la CNBA pour représenter la CNBA dans les négociations.

L'administrateur nommé par le conseil d'administration est : M. Bruno COSSIAUX.

Le 8 février 2013

Le Président de la Chambre Nationale  
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT